



268868

MOTION

Auteur	Kevin Pellouchoud et Claudia Bonvin, UDC et Stéphane Haefliger, Le Centre
Objet	Transparence de la vie publique : IA ou travail parlementaire ?
Date	13/11/2025
Numéro	2025.11.493

Depuis quelques années les outils informatiques se développent et influencent fortement notre vie en société, en particulier l'intelligence artificielle. Cette dernière influence considérablement la manière de travailler et impose de nouveaux défis dans la gestion des informations. Nombreux sont nos concitoyens qui utilisent aujourd'hui cet outil afin de faciliter leurs démarches administratives, la rédaction de textes ou de courriers, soit à des fins récréatives ou professionnelles. Il est important de constater que cet outil comporte une part d'influence et d'orientation selon la société qui génère cette IA.

En parallèle de ce développement la société exige toujours plus de transparence de la part de nos autorités politiques et particulièrement dans le domaine du financement des partis ou des liens d'intérêts des parlementaires. Ainsi il est demandé de justifier les dépenses de campagne et les revenus pour être transparent et éviter toute influence extérieure dans les futures décisions de l'élu. Dans ce même état d'esprit il est important que la population puisse identifier si les élus utilisent ou non ces outils d'intelligence artificielle lors de la rédaction de leurs interventions parlementaires.

Conclusion

Afin de répondre à ces critères de transparence et pour permettre à la population de juger au mieux du travail de ses élus, nous demandons que les députés indiquent à l'avenir si leurs interventions ont été générées par l'IA. Dans cette perspective nous demandons au Conseil d'Etat d'introduire une disposition permettant aux députés d'indiquer, en toute transparence, si leurs différentes interventions parlementaires ont été rédigées à l'aide de cet outil.